




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-314**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1218760-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMÉRIQUES ÉDITION 2022 - CONVENTION DE  
PARTENARIAT TRIPARTITE -**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction des Musées d'Art et  
d'Histoire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : BIENNALE DES IMAGINAIRES NUMÉRIQUES ÉDITION 2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE - - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations « Seconde Nature » et « ZINC », reconnues dans le domaine des arts numériques, se sont associées pour initier l'événement CHRONIQUES, biennale internationale dédiée aux arts et cultures numériques sur le territoire de la Région Sud à l'automne.

La troisième édition de cette biennale est programmée du 10 novembre 2022 au 22 janvier 2023.

Cette année, les associations s'associent avec le Musée du Pavillon de Vendôme et le Musée des Tapisseries, en proposant deux expositions monographiques, du 10 novembre 2022 au 22 janvier 2023, intitulées respectivement :

- *Les étoiles ne dorment jamais* de Sophie Whettnall au Musée du Pavillon de Vendôme : dans cette exposition, l'artiste parvient à fixer « le temps dans un éclat d'espace », à travers trois œuvres où dialoguent paysages et lumière, entre l'ici et l'ailleurs, dynamique et sérénité, présent et passé ;

- *Ils ont rapproché les étoiles* (titre provisoire) d'Amélie Bouvier au Musée des Tapisseries : l'artiste exposera quatre séries d'œuvres réparties dans l'espace de la Galerie Gothique du Musée des Tapisseries, recourant à des enregistrements sonores de la NASA, des plaques

photographiques du ciel nocturne prises comme au XIXème siècle ou encore un dessin du Soleil esquissé à la main chaque jour pour suivre la progression des taches solaires.

Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre l'association « Seconde Nature », l'association « ZINC » et la Ville d'Aix-en-Provence.

Ladite convention a pour objet de déterminer les droits, obligations et charges financières de chacune de ces parties.

A ce titre, la Ville s'engage à financer ces expositions à hauteur de 11 000 € T.T.C, ainsi que cela ressort du budget annexé au projet de convention, au titre de l'aide à la création artistique de ces deux artistes.

La présente délibération a également pour objet de décider la gratuité du Musée du Pavillon de Vendôme :

- le vendredi 11 et le samedi 12 novembre 2022, dans le cadre du week-end inaugural ;
- pour les visiteurs présentant un pass Biennale Chroniques à la caisse du Musée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention tripartite entre la Ville d'Aix-en-Provence, l'association "Seconde Nature" et l'association "Zinc";
- **AUTORISER** le paiement des factures afférentes à cette exposition, selon le budget prévisionnel de 11 000 € T.T.C à la charge de la Ville;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne budgétaire 322 – 6228 – 923 qui présente les disponibilités suffisantes;
- **DECIDER** de l'ouverture gratuite du Musée du Pavillon de Vendôme le 11 et le 12 novembre 2022, pour les visiteurs présentant en caisse un pass Biennale Chroniques.

Présents et représentés : 54  
Présents : 43  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

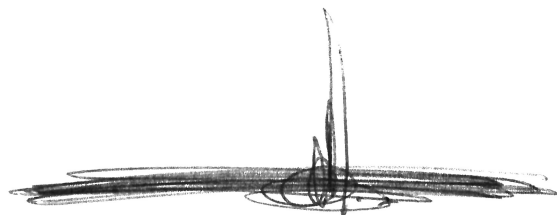
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00